

Procès-verbal N°01

Réunion de la Commission SPORTIVE du vendredi 12 septembre 2025

Présents : Didier DONGOIS, Bruno CHICANNE, Nathalie MIYEM-BELL, Patrick GARREZ

Absents excusés : Xavier GIBEAUX, Bérénice CARLIER, Adrien MORGADO

### **1 : Championnats**

Les règlements sportifs généraux ont été mis à jour pour la saison 2025-2026.

Les règlements spécifiques pour les championnats jeunes départementaux et Interdépartementaux U13 à U18 M et F ont été rédigés et validés par la commission sportive

L'ensemble des règlements s'appuie sur ceux de la ligue et ceux adoptés par la FFBB

### **2 : Attribution des contrôles des feuilles de matchs, manquements et brûlés par catégorie :**

Lydie MERCIER et Carole SAURET se sont proposées pour de l'aide à la sportive,

Il faudra les coopter au prochain CD 51.

SM : Patrick GARREZ

SF : Patrick GARREZ + Didier DONGOIS

U18M : Didier DONGOIS

U18F : Nathalie MIYEM BELL

U15M : Carole SAURET

U15F : Didier DONGOIS

U13F : Lydie MERCIER

U13M : Bruno CHICANNE

U11F : Nathalie MIYEM BELL

U11M : Bruno CHICANNE

### **3 : Divers :**

Demande de report de match U15M horaires 20h30 : acceptée, les règlements prévoient en horaires de début de match 18H maximum pour des U15.

Demande de La Fertonne de faire jouer une fille U14F en U15M ou Séniors filles, les règlements l'interdisent, solution proposée de prêter la joueuse à 1 club proche (Sézanne ou Chalons)

Brûlés sur entente : rien n'est prévu aux règlements, la commission sportive décide qu'en cas d'entente le club porteur a 2 solutions : soit brûler 5 de ses joueurs, soit brûler 3 de ses joueurs et 2 du club porté.

Jessie a fait plusieurs propositions pour les U11 qui nécessitent une réflexion globale et doivent être validées en comité directeur. Une seule proposition est adoptée pour cette saison : le tir en dehors de la raquette vaudra 3 points en U11M et U11F. La ligne des lancers francs est maintenue devant la ligne officielle sur la ligne bleue existante ou à 50cms.

Règle des brûlés :

1 joueur brûlé ne peut être dé-brûlé même s'il manque 4 matchs (hors certificat médical) ; l'équipe doit alors brûler un autre joueur, une attention toute particulière sera faite et les amendes prévues seront données.

En cas de 2 divisions d'écart, 1 joueur non brûlé ayant fait 5 matchs avec l'équipe de la division supérieure ne pourra plus jouer en division inférieure.

En cas de 3 divisions ou plus d'écart, 1 joueur même non brûlé ne peut pas jouer dans la division inférieure.

Réflexion sur les coupes départementales, à discuter en CD51 ; 2 coupes : 1 pour les équipes engagées en championnat départemental et 1 pour les équipes en interdépartemental et régional avec et 1 finale entre les 2 vainqueurs, avec handicap.

PROCHAINE RÉUNION À PRÉVOIR VENDREDI 17 OCTOBRE